

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 1/10

## Risotol transparent

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Risotol transparent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Harzlösung für den Belagbau

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité pour la reproduction ( <i>Repr. 2</i> )	H361d***: Susceptible de nuire au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée ( <i>STOT RE 2</i> )	H373**: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 2/10

## Risotol transparent

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS02**  
Flamme



**GHS07**  
Point d'exclamation.



**GHS08**  
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

#### consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

#### consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

#### Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	<b>Asphalt</b>	38 - 65 Pds %
n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	<b>toluene</b> Repr. 2, STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, Asp. Tox. 1  <b>Danger</b> H225-H304-H315-H336-H361d-H373	21 - 35 Pds %
n°CAS: 92062-17-4 N°CE: 295-532-5	<b>Tall oil, reaction products with N-(2-aminoethyl)piperazine</b> Skin Corr. 1C, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 1  <b>Danger</b> H302-H314-H317-H410	0 - 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 8 janv. 2020

**Date d'édition:** 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 3/10

## Risotol transparent

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter immédiatement un médecin.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie Oedème pulmonaire Corrosion cutanée/irritation cutanée État semi-conscient Vertiges

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 4/10

## Risotol transparent

### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 6.1.2. Pour les secouristes

#### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

##### Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### matériaux d'emballage:

Matériaux d'emballage: Matériau, résistant aux solvants

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux Agent oxydant

#### Classe de stockage: 3 - Matières liquides inflammables

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 5/10

## Risotol transparent

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Asphalt n°CAS: 8052-42-4	① 10 mg/m <sup>3</sup>
IOELV (EU)	toluene n°CAS: 108-88-3	① 50 ppm (192 mg/m <sup>3</sup> ) ② 100 ppm (384 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (May be absorbed through the skin.)
CH	toluene n°CAS: 108-88-3	② 200 ppm (760 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ max. 4x15 min./Schicht
CH	toluene n°CAS: 108-88-3	① 50 ppm (190 mg/m <sup>3</sup> )

##### 8.1.2. valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3	0,5 mg/L	① o-Kresol ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3	0,6 mg/L	① Toluol ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3	2 g/g Creatinin	① Hippursäure ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

##### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 6/10

## Risotol transparent

### Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: liquide

Couleur: transparent

Odeur: caractéristique

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	111 °C			Literaturwert Toluol
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	< 21 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1 - 7,8 Vol-%			Literaturwert Toluol
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient. Risque d'inflammation Danger d'explosion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 7/10

## Risotol transparent

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Agent oxydant, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
108-88-3	toluene	<b>DL50 par voie orale:</b> 636 mg/kg (Ratte) <b>DL50 dermique:</b> 12 200 mg/kg (Kaninchen) <b>CL50 par inhalation:</b> 49 mg/l 4 h (Ratte)
92062-17-4	Tall oil, reaction products with N-(2-aminoethyl)pi perazine	<b>DL50 par voie orale:</b> >300 - 2 000 mg/kg (Ratte)

#### Toxicité orale aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité dermique aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures.

#### Endommagement/irritation des yeux:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Cancerogénité:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité pour la reproduction:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

#### Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
108-88-3	toluene	<b>CL50:</b> 5,5 - 340 mg/l 4 d <b>CL50:</b> 15,5 - 310 mg/l 2 d <b>EC50:</b> 6 - 19,6 mg/l 2 d <b>EC50:</b> 12,5 - 12,5 mg/l 3 d
92062-17-4	Tall oil, reaction products with N-(2-aminoethyl)pi perazine	<b>CL50:</b> >0,1 - 1 mg/l 4 d (Brachydanio rerio) <b>EC50:</b> >0,1 - 1 mg/l 2 d (Daphnia magna)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 8/10

## Risotol transparent

### 12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
92062-17-4	Tall oil, reaction products with N-(2-aminoethyl)piperazine	Non	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
8052-42-4	Asphalt	—
108-88-3	toluene	—
92062-17-4	Tall oil, reaction products with N-(2-aminoethyl)piperazine	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit:

08 04 09 \* Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*: soumis à une documentation

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. N° UN

1993

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Matières liquides inflammables, n.s.a (enthält: Toluol)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 9/10

## Risotol transparent

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



3

### 14.4. Groupe d'emballage

II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières: 640D

Quantité limitée (LQ):

Danger n° (code Kemler): 33

Code de classification: F1

code de restriction en tunnel: D/E

Remarque:

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2020

Date d'édition: 14 juil. 2020

NEUTEERBIT 

Page 10/10

## Risotol transparent

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité pour la reproduction ( <i>Repr. 2</i> )	H361d***: Susceptible de nuire au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée ( <i>STOT RE 2</i> )	H373**: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Chiresa AG  
Theo Rüd  
Landstrasse 2  
CH-5300 Turgi  
Telefon: +41 (0)56/201 70 80  
Natel: +41 (0)76/565 48 29  
E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermischt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.